



**PRÉFET
DES ARDENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien dit « Les Quatre Peupliers » regroupant six aérogénérateurs et trois postes de livraison situé sur le territoire de la commune de Chaumont-Porcien (08220) présentée par la SAS Les Quatre Peupliers (Vents Du Nord) – 4 avenue Laurent de Cely à Asnières-sur-Seine (92600)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2022-522 du 27 septembre 2022, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, du mercredi 26 octobre 2022 au jeudi 24 novembre 2022 inclus. Ce parc éolien se compose de 6 aérogénérateurs et de 3 postes de livraison implantés sur le territoire de la commune de Chaumont-Porcien. La puissance totale maximale du parc sera de 29,4 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 125 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 200 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. Claude VIGNON, officier de l'armée de l'air en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire-enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Chaumont-Porcien.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Chaumont-Porcien, aux heures habituelles d'ouverture au public (lundi, mardi et jeudi de 14h00 à 17h00 sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et www.aisne.gouv.fr.

- sur un poste informatique en mairie de Chaumont-Porcien aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (jeudi 24 novembre 2022 à 17h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-les-quatre-peupliers> et par courriel à l'adresse : parc-eolien-les-quatre-peupliers@registredemat.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Les Quatre Peupliers - mairie – 2 place de la Mairie – 08220 Chaumont-Porcien. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Chaumont-Porcien aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Chaumont-Porcien	Mercredi 26 octobre 2022 de 09h00 à 12h00
	Samedi 05 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
	Lundi 14 novembre 2022 de 14h00 à 17h00
	Jeudi 24 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

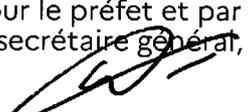
Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Sara PEREIRA, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 4 avenue Laurent de Cely - 92600 Asnières-sur-Seine ou par courriel à : s.pereira@vdn-group.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 27 septembre 2022

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Christian VEDELAGO